

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1418

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La procédure proposée par la proposition de loi pour l'ouverture du droit à l'euthanasie, après avis du corps médical, pose un certain nombre de questions absolument majeures dans sa rédaction sans y apporter les réponses jusque-là. Cet amendement propose donc la suppression de l'alinéa 4.